



Conseil communal  
Bureau du Conseil

## Rapport de la commission ad' hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 01-2019 -  
Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports  
publics (PP8) : réaménagement de l'av. de Lavaux, de  
l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère  
et d'une partie de l'av. de Rochettaz - Crédit d'étude du  
projet d'ouvrage /  
Crédit demandé CHF 2'793'000.00**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad' hoc au préavis 01-2019 s'est réunie dans les locaux de la Damataire le  
**lundi 04 mars 2019 à 18h30 en présence de :**

Marc Zolliker, Municipal, Thierry Lassueur, chef de service et Alexandre Machu, ingénieur  
mobilité.

La commission ad' hoc était représentée par :

Florian Abbet (Verts), Frédéric Bongard (PS), Roland Du Bois (UDC), Eliane Fedrigo (PLR),  
Carlos Guillen (PS), Verena Kuonen (UP-AdC), Karine Chevallaz (PLR), Pascal Pfister (PLR)  
Présidence : Nadia Privet (UP-AdC)

### **Préambule :**

M.M. M. Zolliker résume brièvement l'historique du projet de requalification de la place de  
la Clèrgère et du Centre en général.

C'est un projet majeur pour le développement urbanistique et l'attractivité du centre de  
Pully, ce projet a été façonné depuis 2011-2012 par des études test, puis par la collecte  
d'informations des premiers intéressés, les usagers des places en cours d'étude, via une  
démarche participative de 2015 à 2017 réalisée en 4 étapes.

Les résultats collectés ont ensuite été utilisés pour la rédaction du cahier des charges des  
mandataires.

En 2018 a eu lieu une séance public de présentation des résultats et les diverses interventions du public ont été notifiées.

M. Alexandre Machu poursuit la présentation et résume le réseau des transports en communs circulant au centre de Pully.

Les lignes T1 9 ; 48 ; 25 ; 4 ; 47 ; 49 convergent toutes par le centre en lien avec les lignes CFF, le projet PP8 implique une coordination et une centralisation confortable pour les usagers mais également l'harmonisation urbanistique, son objectif est le développement de capacité, la rapidité des cadences dans des espaces repensés.

Toutes ces lignes sont plébiscitées et la clientèle en augmentation.

Le BHNS a été présenté à la population en 2018, le véhicule a été emprunté à la Ville de Lucerne, ce modèle du fabricant HESS et prévu sur le tracé de la ligne 9, futur réseau du BHNS.

Une enquête publique sera ouverte pour l'obtention du permis de construire.

### **Etude du Préavis :**

La Commission passe à l'examen du préavis 01-2019 chapitre par chapitre, Messieurs Zolliker, Machu et Lassueur ont répondu aux questions suivantes :

**La rampe du Ch. De Pallin sera-t-elle détruite ?**

- *Oui, les crédits pour ce réaménagement ont été votés.*

**Tous les trottoirs de l'av. de Lavaux seront-ils élargis, y compris vers la station BP ?**

- *Tous non, certains seront réaménagés et d'autres resteront identiques.*

**Les deux bâtiments : la « maison jaune » et l'ancienne pharmacie à la place de la Clergère vont-ils disparaître ?**

- *La création du giratoire oblong implique la destruction de la « Maison jaune » parcelle 156. Les autres emprises peuvent en effet se réaliser sans avoir à démolir d'autres bâtiments.  
Des négociations sont actuellement en cours, le projet implique environ 1000 m2 d'emprise sur des parcelles privées et communale.*

**Concernant les feux, seront-ils sonores ou tactiles comme l'exige la LHand ? (Loi Fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes Handicapées)**

- *Normalement oui, la remarque est notée pour les mandataires.*

**En page 4, point 2.2 qu'elles sont les « quelques réserves » des services de l'Etat et des TI (Transports publics de la région lausannoise SA) ?**

- *Ces réserves n'ont pas d'impact sur le projet global, il s'agit des traversées piétonnes entre autres.*

**Les bus T1 pourront-ils monter puis tourner en haut de l'avenue du Tirage ?**

- *Oui, l'avenue du Tirage va être élargie d'environ deux mètres, les vérifications ont été étudiées et validées.*

**Les bus pourront-ils tourner au haut de l'avenue des Roches ?**

- *Les études préliminaires attestent de la faisabilité, le crédit d'étude servira à valider puis aménager convenablement la route.*

**Le préavis concernant la rue de la Poste et l'Avenue Samson Reymondin sera-t-il présenté avant le préavis PP8 de la place de la Clergère ?**

- *Oui, le préavis concernant le réaménagement de la rue de la Poste sera présenté avant.*

**L'av. du Tirage en double sens aura-t-elle un impact sur la pollution de cet axe ?**

- *L'ordonnance sur la protection de l'air cantonale (OPair) sensibilise tous les aménagements et en particulier l'usage des transports en communs pour diminuer la pollution de l'air, en outre cette ordonnance est incluse dans le PALM. Les estimations évaluent que le nombre de véhicules empruntant le Tirage passerait de 5000 à 8000 véhicules à l'horizon 2030, ces projections ne tiennent pas compte des changements de comportements en matière de mobilité et du confort des aménagements urbains en cours d'étude et de réalisation.*

**Les chiffres présentés au point 3.1.1 ont-ils été obtenu à l'aide de SMARTCity ?**

- *Non, comptage journalier à la rue de la Poste.*

**Qu'elle sera la vitesse autorisée sur l'Avenue de Lavaux ?**

- *50 km/h*

**La sortie Nord du parking du pré de la Tour (Migros) est-elle conservée ?**

- *Oui, seulement en direction du giratoire oblong.*

**L'autre partie du tronçon du chemin du pré de la Tour (CityClub) est interdite ?**

- *Seule la ligne T1 49 sera autorisée, avec terminus.*

**Concernant la ligne T1 25, le terminus sera-t-il plus près de la gare CFF ?**

- *Nous sommes en négociation avec le propriétaire (COOP) pour en améliorer le confort, l'accessibilité et la visibilité.*

**Les pistes cyclables présentées manquent de sécurités et sont insuffisantes, il n'y en a pas dans les giratoires ?**

- *C'est un des nombreux points qui sera traité dans l'étude, L'ATE et Pro Vélo ont été contactés et sont étroitement liés au projet, de plus une voie verte est en cours de réalisation avec l'appui du Canton, cette voie reliera à terme Pully-Renens- Crissier- Morges. Concernant les pistes cyclables dans les giratoires, le système de circulation routière dans ce secteur n'est pas compatible avec une piste cyclable, cela n'existe pas.*

**Les deux traversées piétonnes souterraines de l'av. de Lavaux seront-elles supprimées ?  
(Ces ouvrages d'art sont en très bon état et ont coûté cher à la collectivité.)**

- *La liaison souterraine du carrefour de la Clergère ne peut être conservée, l'emprise du giratoire oblong est trop importante et plusieurs entrées sont impactées.  
Concernant le passage Migros-Arnold Reymond, de nombreux commentaires ont été exprimés en faveur du maintien de ce passage et cette possibilité est étudiée y compris un choix alternatif de passage en surface ou en souterrain pour les usagers, souvent des écoliers.*

**L'accès au parking du Pré de la Tour à l'av. du Tirage restera dans sa forme actuelle ?**

- *Oui elle est conservée mais inversée.*

**L'accès au parking depuis la Place de la Gare est-il maintenu ?**

- *Oui pour l'instant, cet accès sera étudié dans le plan de quartier Tirage-Gare.*

**Que se passera-t-il pour Pully, si Paudex et Lutry refusaient les aménagements pour le BHNS ?**

- *Ces deux communes ont intégré les engagements du PALM, il y a donc une volonté de réalisation de structure des transports en commun, cela ne remet pas en question les stations prévues et l'arrivée du BHNS sur la partie du territoire Pullièran.*

**Comment imaginer la Rue de la Poste à 30 Km/h sans bus T1 en 2020 et L'Av. du Tirage en double sens en 2026 ? (Planning de la page 18 du Préavis 01-2019)**

- *La mise en double sens de l'Avenue du Tirage est prévue dès 2020 pour permettre aux lignes T1 47 et 48 le nouveau parcours, ceci en vue des travaux de réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin, seuls les bus T1 pourront emprunter l'av. du Tirage, en 2026 l'av. du Tirage sera ouverte pour les transports individuels motorisés.*

**Le Kiosque prévu dans le giratoire oblong est propriété de la Ville de Pully ?**

- *Il serait réalisé par la commune de Pully puis mis en location ou par un droit de superficie.*

**La subvention fédérale est estimée à CHF 5'250'000.00 pour le réaménagement de l'av. de Lavaux, quel est le montant prévu pour la réalisation du projet ?**

- *Le montant estimé est de CHF 25'000'000.00 et regroupe en plus de la création d'une voie pour le BHNS la réfection de réseaux souterrains, ainsi qu'un réaménagement urbain de mobilité, accessibilité et confort étroitement lié au projet de réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin, comme mentionné au point 2.3 en page 5 du préavis 01-2019.*

**Les effectifs du personnel communal seront-ils suffisants pour ce travail ?**

- *Oui.*

Lors de la mise en consultation publique sera-t-il possible d'amener des modifications au projet ou quand pouvons-nous les exprimer ?

- *Après la mise à l'enquête le projet ne devrait plus être modifié mais avant, des ouvertures seront possibles, les remarques des conseillers(es) et des usagers(es) sont les bienvenus, ceci pour affiner le projet final, comme nous venons de le faire au cours de cette séance et ce durant les trois ans qui viennent.*

### Conclusions :

La Commission n'ayant plus de questions, remercie les représentants de la DTSI et accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 01-2019.

Dans sa séance du 18 février 2019, la Commission permanente de l'urbanisme CPU a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis 01-2019.

Dans sa séance du 07 mars 2019 la Commission permanente des finances COFIN a préavisé favorablement et à l'unanimité les conclusions du préavis 01-2019.

En conséquence, la commission ad' hoc du préavis 01-2019 recommande au Conseil Communal de la Ville de Pully de prendre les résolutions suivantes :

Vu le préavis municipal No 01-2019 du 13 février 2019,  
Vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
Vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,  
Vu le préavis de la Commission des finances,

1. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'793'00.00 afin de financer les études du projet d'ouvrage du projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) comprenant le réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, ch.des Roches, du ch. De la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz, et la modernisation des infrastructures des services industriels à l'intérieur de ce périmètre, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. D'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuité égales sur 5 ans au maximum

La séance est levée à 20h23

Pour la Commission ad' hoc,  
Présidente :  
Nadia Privet

Pully, 09 mars 2019.